QUESTION ORALE POUR LE CONSEIL PROVINCIAL DU 16 OCTOBRE 2026

Réforme provinciale : quelles garanties pour la Province de Namur ?

Monsieur le Gouverneur,
Monsieur le Président du Conseil provincial,
Monsieur le Député-Président du Collège,
Mesdames les Députées,
Chers collègues,

Supprimer les Conseils provinciaux ne fait disparître ni les besoins des habitants, ni les missions, ni leur coût. Pour la Province de Namur, une question demeure : **qui assurera les services demain et avec quels moyens ?**

La Région wallonne annonce un transfert des moyens, avec pour objectif l'absence d'impact budgétaire pour les communes. Mais **un objectif n'est pas une garantie.**
Transférer les moyens actuels suffira-t-il à couvrir durablement les missions, l'évolution des coûts et la transition ?

Les communes et les ménages, déjà sous pression, ne peuvent devenir les variables d'ajustement de cette réforme.

Pour le personnel, le maintien des droits acquis et l'absence de licenciements sont des engagements importants. Mais quelle sera la portée du moratoire sur les créations de postes et les nominations ? Les remplacements indispensables resteront-ils possibles ? Sans licenciements, les départs peuvent néanmoins affaiblir les services et alourdir le travail des agents.

Je sais que la décision appartient à la Région. Mais défendre les intérêts des citoyens de notre Province relève de votre responsabilité. Vos formations siègent également dans la majorité régionale : nous attendons que vous mobilisiez ces relais.

La MB2 et les projections présentées en commissions réunies rendent cette transparence indispensable.

Je vous pose donc trois questions :
Premièrement, quelles informations avez-vous reçues ou sollicitées auprès de la Région et quelles démarches avez-vous entreprises ?

Deuxièmement, quelles garanties concrètes avez-vous demandées pour que les moyens transférés couvrent durablement les missions, que les services disposent du personnel nécessaire et que l'objectif d'absence d'impact pour les communes soit effectivement respecté ?

Troisièmement, quelle position défendez-vous auprès du Gouvernement wallon et vous engagez-vous à transmettre à ce Conseil les réponses et les chiffrages obtenus ?

Nous ne vous demandons pas de décider à la place de la Région. Nous vous demandons de défendre la Province de Namur et de rendre compte de votre action.

Catherine COLLARD
Conseillère provinciale